



Fédération Française de Judo Ju Jitsu et Disciplines Associées
LIGUE NORD - PAS DE CALAIS

Commission Régionale

« Judo et Personnes Handicapées »

BACHELET Patricia

6, rue des Ecoles

59151 BUGNICOURT

Tél : 06 86 84 66 51

E.mail : pat-bachelet@orange.fr

Le 20 décembre 2008,

à l'attention de Mesdames et Messieurs les Enseignants,
Mesdames et Messieurs les Présidents,

Madame, Monsieur,

La Ligue Nord - Pas de Calais de Judo, le Comité Régional Handisport et le Judo Club de Courcelles les Lens ont le plaisir de vous inviter au

11ème CHALLENGE INTERNATIONAL HANDI - JUDO et JU JITSU
1^{ère} COUPE INTERNATIONALE DE KATA

qui se déroulera le Samedi 18 avril 2009 à la salle Léo Lagrange à Noyelles Godault (Pas de Calais).

Programme :

14H00 : début des prestations

16H30 : démonstrations de kata et ju jitsu

18H30 : remise des récompenses

Dans l'attente de vous recevoir, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les plus sportifs.

La Déléguée Régionale
« Judo et PH »

P. BACHELET

CHALLENGE HANDI JUDO ET JU JITSU



FFIDA



LIGUE Nord Pas de Calais

Comité
Départemental
Judo



FEDERATION
FRANCAISE



HANDISPORT



MODALITES

Ce challenge est ouvert à tous les judokas handicapés licenciés à une fédération sportive officielle (FFJDA, FFH ou FFSA), ils pourront participer aux épreuves judo ou/et ju jitsu avec un partenaire valide (le partenaire valide ne sera pas noté).

Les inscriptions s'effectueront sur les fiches jointes et signées de l'enseignant et retournées au responsable de la manifestation **avant le 08 Avril 2009.**

Chaque concurrent sera placé dans une des trois catégories en fonction de son handicap, de son âge, de son grade... conformément à la grille ci-jointe. L'enseignant devra notifier la catégorie de handicap sur la fiche d'inscription.

Une catégorie spécifique pour ceinture noire est mise en place officiellement (les judokas ceinture noire ne pourront concourir qu'à titre individuel).

Lors du challenge, l'organisateur effectuera des contrôles ; en cas de catégorie non conforme, les points obtenus ne seront pas validés.

Les participants pourront concourir à titre individuel ou par équipes. Une équipe se composera obligatoirement de 3 judokas handicapés.

Chaque concurrent sera noté sur ses connaissances, ses capacités et en fonction de la catégorie à laquelle il appartient :

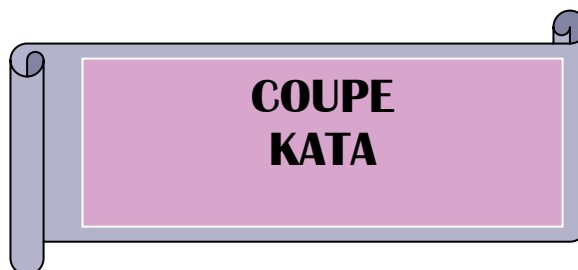
- pour le judo : 3 épreuves (une imposée, une libre, une épreuve randori)
- pour le ju jitsu : 2 épreuves (une imposée, une libre)

Chaque épreuve sera notée sur 25 points.

Chaque responsable de club est tenu de prévenir les organisateurs des absents.



DDJS
Pas de Calais



MODALITES

1/ Définition

En japonais, le mot « kata » signifie forme fondamentale.

Le kata du judo, ju jitsu c'est la démonstration des principes de base d'attaque et de défense suivant une progression rigoureuse, résultat de l'expérience et de la réflexion des meilleurs et des plus anciens maîtres du judo, ju jitsu. Le kata reflète le degré de connaissance et la maîtrise des exécutants.

C'est un puissant outil pédagogique qui permet à tout pratiquant de s'exprimer et de progresser dans la connaissance du judo.

L'épreuve est d'abord un moment de rencontre et d'échange qui doit être emprunt de convivialité et de respect.

L'expression personnelle et la recherche individuelle doit primer sur la comparaison et le résultat.

2/ Sexe

Les couples peuvent être masculins, féminins et mixtes. Un seul classement sera effectué quelque soit la composition du couple.

Minimes, cadets juniors : de orange à marron

- 3 premières séries du nage no kata
- Pour les juniors, possibilité des 12 premières du Goshin Jitsu

Juniors/seniors : ceinture noire et plus

- 5 premières séries du nage no kata
- 21 techniques du goshin jitsu

4/ Participation

Les candidats peuvent s'inscrire à un ou plusieurs katas.

Les candidats peuvent être licenciés dans deux clubs distincts.

5/ Jury

Chaque jury sera constitué par au moins trois juges d'expression technique.

5/ Notation

Chaque juge attribuera une note de 0 à 10. Moyenne des 3 notes.

La note est attribuée au couple.

FICHE D'INSCRIPTION

NOM DU CLUB :

ADRESSE DU CLUB :

.....

CODE POSTAL :

VILLE :

DELEGATION

NOM DU RESPONSABLE DE LA DELEGATION :

ADRESSE DU RESPONSABLE :

.....

CODE POSTAL :

VILLE :

TEL : / / / /

Fax : : / / / /.....

E.mail :@

Portable : / / / /

Notre délégation arrivera : Vendredi 17 avril 2009

Samedi 18 avril 2009

En voiture (horaire approximatif d'arrivée :) et l'accueil s'effectuera à l'hôtel.

Par le train (Gare de _____ , horaire d'arrivée : _____)
La gare la plus proche est Douai. Une navette sera à votre disposition devant la gare pour vous conduire à l'hôtel.

CACHET DU CLUB

DATE ET SIGNATURE

Athlète - accompagnateur

TARIFS

FORMULE AVEC HEBERGEMENT ET RESTAURATION

Formule 1

- Hébergement du vendredi soir au dimanche matin : 70 €
(repas du samedi midi et soir)

Formule 2

- Hébergement du samedi soir au dimanche matin : 35 €
(repas samedi soir)

FORMULE AVEC RESTAURATION SEULE

Formule 3

- Repas du samedi soir : 12 €

Formule 4 :

- Plateau repas du samedi midi : 8 €

Dans un souci d'organisation, je vous remercie de bien vouloir nous faire parvenir impérativement vos inscriptions **pour le 15 mars 2009** à Me BACHELET Patricia, 6 rue des Ecoles, 59151 BUGNICOURT (pat-bachelet@orange.fr)

Pour toute réservation effectuée après la date limite, les tarifs seront majorés :

- Formule 1 : 100 €
- Formule 2 : 65 €

Les inscriptions seront définitives à réception du règlement (les chèques seront libellés à l'ordre du Judo Club de Courcelles les Lens)

Des renseignements complémentaires vous seront envoyés dès réception de votre inscription.

Je soussigné atteste avoir pris connaissance des modalités d'inscription pour le challenge international handi judo et la coupe kata 2009.

Je joins la somme de€ correspondant.

Date :

Signature :

PLAN D'ACCÈS

Accès à l'hôtel

Hôtel B&B :

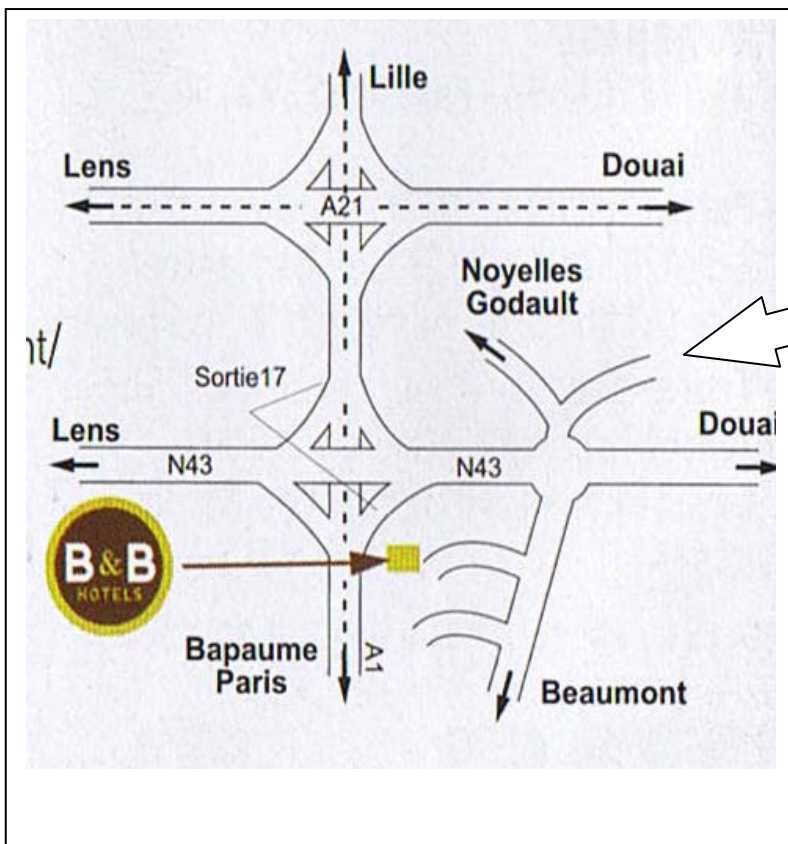
Lotissement Quiery 2
Rue de Beaumont
62950 NOYELLES GODAULT
Tél : 08 92 78 80 53

De Paris ou Lille par A1 :

Sortie 17, Hénin Beaumont / Zone industrielle, direction Noyelles Godault, puis suivre zone hôtelière

De Douai par la RN43 :

Direction Hénin Beaumont, puis suivre la zone hôtelière de Noyelles Godault



Salle de Sports Léo Lagrange
Rue Victor Hugo



Fiche individuelle d'inscription pour le
CHALLENGE INTERNATIONAL HANDI JUDO - JU JITSU

SAMEDI 18 AVRIL 2009

NOYELLES GODAULT

CLUB :

ADRESSE

NOM :

PRENOM :

GRADE :

POIDS :

CLASSE :
(voir annexe)

N° licence :

FFJDA n°

Catégorie d'âge :

FFH n°

Autres n°

Date du certificat médical :
(datant de moins d'un an)

Nom du partenaire :

Disciplines : judo

ju jitsu

judo et ju jitsu

(rayer la mention inutile)

Signature pour autorisation du professeur :

N° du Brevet d'Etat :

Ou date de l'autorisation bénévole

Cette autorisation est indispensable, et doit être obligatoirement signée par un diplômé d'Etat
ou titulaire d'une autorisation bénévole d'enseignement

Fiche à retourner à : Patricia Bachelet, 6 rue des Ecoles, 59151 BUGNICOURT

avant le 08 Avril 2009

Fiche d'inscription Equipes
CHALLENGE INTERNATIONAL HANDI JUDO - JU JITSU

EQUIPE 1

NOM	PRENOM

EQUIPE 2

NOM	PRENOM

EQUIPE 3

NOM	PRENOM

Disciplines : judo

ju jitsu

judo et ju jitsu

(rayer la mention inutile)

Signature pour autorisation du professeur :

N° du Brevet d'Etat :

Ou date de l'autorisation bénévole

Cette autorisation est indispensable, et doit être obligatoirement signée par un diplômé d'Etat
ou titulaire d'une autorisation bénévole d'enseignement

NB : une équipe se compose de 3 judokas handicapés

Fiche individuelle d'inscription pour le
COUPE KATA

SAMEDI 18 AVRIL 2009
NOYELLES GODAULT

INSCRIPTION TORI :

NOM : _____

PRENOM : _____

CLUB : _____

ANNEE DE NAISSANCE : _____

GRADE : _____

ENGAGEMENT KATA

NAGE NO KATA

GOSHIN JITSU

3 premières séries

12 premières techniques

nage no kata en entier

goshin jitsu en entier

UKE :

NOM : _____

PRENOM : _____

CLUB : _____

ANNEE DE NAISSANCE : _____

GRADE : _____

Signature pour autorisation du professeur :

N° du Brevet d'Etat :

Ou date de l'autorisation bénévole

Cette autorisation est indispensable, et doit être obligatoirement signée par un diplômé d'Etat
ou titulaire d'une autorisation bénévole d'enseignement